

## **RETRAITES : 7 PECHES CAPITAUX**

Le Monde du samedi 11 janvier 2003

**Par Michel Godet<sup>1</sup>**

Les inégalités de traitement des Français en matière de retraites sont bien plus choquantes que celles de revenus. Est-il normal que certains, parmi ceux qui vivent le plus longtemps, soient aussi ceux qui partent le plus tôt et aient les pensions les plus élevées ? Ainsi, les fameux régimes spéciaux ont un taux de remplacement plus élevé (85 % pour EDF-GDF), un âge de départ plus avancé (58,5 ans pour EDF) et une espérance de vie de plusieurs années supérieure à la moyenne. À 60 ans, l'espérance de vie d'un cadre du public ou d'un instituteur est de cinq ans supérieure à celle d'un ouvrier ou d'un employé du privé !

Le tournant démographique de 2006 est annoncé ( cf notre ouvrage : *Le choc de 2006*, Odile Jacob 2003). Cette année-là, pour la première fois depuis un demi-siècle la population active baissera. Nul besoin d'avoir été longtemps aux écoles pour comprendre que, si le nombre d'actifs diminue alors que le nombre de retraités augmente, il faudra relever les cotisations, et pour un même gâteau à partager en plus de parts, diminuer la taille de chacune.

Comment faire pour que la réforme s'impose sans l'imposer ni susciter une levée de boucliers de la part des privilégiés du système actuel ? Comme le relevait Georges Elgozy : "*seules sont injustes, les inégalités dont on ne profite pas!*", Et il est tentant de dire : ne changeons rien à nos régimes spéciaux qui, après tout, ne représentent qu'environ 2 % des cotisants mais plus de 5 % des retraites versées car ils font partie de notre héritage social. Avec le même raisonnement, on n'aurait jamais aboli les privilèges de la noblesse en 1789 !

Le Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, conscient que l'hiver démographique se rapproche, annonce la réforme pour le milieu 2003 au plus tard ! Comment va-t-il s'y prendre pour corriger les inégalités les plus criantes ?

**Première inégalité : la durée de cotisation du privé et du public.** C'est la plus connue et apparemment la plus facile à traiter. Pour les salariés du secteur privé, il faudra bientôt quarante ans de cotisations pour toucher une retraite à taux plein sur la base des vingt-cinq meilleures années, au lieu des dix meilleures. Le contraste avec le secteur public n'en est que plus frappant puisque, dans ce dernier, l'on continue à partir à taux plein (75%) au bout de 37,5 années de cotisations, et sur la base des six derniers mois !

**Deuxième inégalité : Le taux de remplacement des pensions par rapport au dernier salaire**

Les retraités du secteur public reçoivent, en moyenne, 25 % de plus que ceux du privé alors que les artisans et les commerçants touchent en moyenne 30 à 40 % de moins. Dans ces conditions, on imagine mal que, pour une durée de cotisation moindre, les salariés du public gardent un taux officiel de remplacement de 75 % contre bientôt 50 à 60% pour le privé !

**Troisième inégalité : l'espérance de vie au moment de la retraite**

A 35 ans un ouvrier a dix d'espérance de vie de moins qu'un cadre ! Ne faudrait-il pas, aussi, dans les systèmes de retraite tenir compte de l'inégalité devant la mort ? Tout se passe comme si la répartition effectuait un transfert des ouvriers et des employés vers les cadres. La " neutralité actuarielle ", comme disent les assureurs, devrait conduire à donner proportionnellement plus chaque mois à l'ouvrier parce que statistiquement il touchera sa pension moins longtemps. Cette idée, simple et de bon sens fait son chemin en Europe et notamment en Suède avec des pénalités et des

---

<sup>1</sup> Professeur au Cnam. Auteur de le Choc de 2006, Odile Jacob 2003.

majorations de pensions tenant compte des années de cotisations et de l'espérance de vie au moment de la retraite. Il est vrai que le sujet est délicat car au nom du principe de parité, il faudrait aussi tenir compte de l'espérance de vie des hommes, inférieure de sept ans à celle des femmes, pour calculer les pensions de manière équitable. Vaste débat !

#### **Quatrième inégalité : des cotisations à faible retour voire à fonds perdus**

Le régime général des salariés du secteur privé pénalise les personnes dont les carrières sont incomplètes - 61 % des femmes et 15 % des hommes sont dans ce cas-. Ceux qui cotisent 30 ans ont une pension deux fois plus faible que ceux qui ont cotisé 40 ans. Malheur à ceux et à celles qui ont eu des trous dans leur carrière, ou se sont arrêtés pour élever leurs enfants (une femme sur deux est dans ce cas dans les familles nombreuses) ou s'occuper de parents âgés ! Par ailleurs, le régime général ne valide pas les années cotisées au-delà de quarante. On confisque ainsi des années de droits supplémentaires à la retraite.

#### **Cinquième inégalité : les cotisations pour la vieillesse oublient la jeunesse**

D'après le théorème de Sauvy : les enfants d'aujourd'hui font les retraites de demain. Hélas, dans notre système le meilleur moyen d'obtenir le revenu maximal, à la fois durant sa vie active et pendant sa retraite, est de ne pas avoir d'enfants, de façon à tout miser sur sa carrière professionnelle et cotiser à plein pour des retraites qui seront payées par les enfants des autres

C'est à chacun de décider en connaissance de cause s'il veut travailler plus et cotiser directement ou travailler moins, en se consacrant à ses enfants ou à un parent en difficulté. Ces deux manières d'investir pour l'avenir devraient être comptées comme des cotisations-solidarité, vieillesse et jeunesse, et donner des points de retraite.

### **Sixième inégalité : la capitalisation n'est qu'une solution partielle pour les plus nantis**

La capitalisation, comme la répartition, est d'abord un système de " droits de tirage sur la production future ". Celle-ci dépend de la capacité inégale d'épargne des individus. La retraite par capitalisation peut être un complément individuel justifié, mais ne résout pas le problème collectif. Elle présente par ailleurs des risques pour l'épargnant eu égard à l'évolution des valeurs boursières .

### **Septième inégalité : les revenus globaux des retraités dépassent ceux des actifs**

En moyenne un ménage de retraités, compte tenu des revenus du patrimoine, vivant en couple a au moins 10 % de plus de revenu disponible par unité de consommation qu'un ménage d'actifs. La conclusion s'impose. Les retraités d'aujourd'hui vivent bien mieux que leurs prédécesseurs et c'est tant mieux ; mieux que les actifs et cela pose question ; et mieux que ceux qui vont suivre car le système ne peut durer ainsi plus longtemps.

Verra-t-on les retraités s'opposer aux bébés ou finira-t-on par comprendre que les bébés d'aujourd'hui feront aussi les retraites de demain ? Afin de ne pas être contraints de les verser sous conditions de ressources, les politiques feraient bien de découvrir la solution taboue de leur financement : le rajeunissement par le bas de la pyramide des âges ! Tout dépendra des naissances à venir et, si le frémissement démographique de ces dernières années se confirme, le cours des choses sera différent, à condition cependant que cesse la paupérisation des familles nombreuses.

6982 signes espaces compris